



Fédération québécoise  
des chasseurs et pêcheurs

**Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs**

162 rue du Brome  
St-Augustin-de-Desmaures Qc G3A 2P5  
Téléphone : (418) 878-8901  
Télécopieur : (418) 878-8980  
Numéro sans frais : 1 888 523-2863  
Courriel : [info@fedecp.qc.ca](mailto:info@fedecp.qc.ca)

**AFFILIATION / 2018  
Municipal**

Renouvellement  
 Nouveau membre

**Réservé à la Fédération**  
Date d'affiliation : \_\_\_\_\_  
Numéro de chèque : \_\_\_\_\_  
Date du chèque : \_\_\_\_\_

Numéro de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_ Nombre de citoyens : \_\_\_\_\_

**Un courriel différent pour chaque personne est nécessaire**

**Nom du maire :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**Nom de la personne ressource :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_



Démographie (en habitants)	Cotisation annuelle	Indiquez votre situation (X)
0 à 10 000	100 \$	
10 001 à 50 000	150 \$	
50 001 à 200 000	200 \$	
200 001 et plus	250 \$	

**Être MEMBRE MUNICIPAL de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs c'est :**

Encourager les activités qui visent la conservation et la mise en valeur de la faune québécoise et de ses habitats.

Reconnaître la valeur inestimable de l'héritage faunique québécois et s'engager concrètement en faveur de son maintien et de sa mise en valeur.

Adhérer à une mission qui est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

**Les avantages d'être MEMBRE MUNICIPAL de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs**

Une visibilité accrue dans le milieu de la faune et un contact privilégié avec le réseau de ses utilisateurs.

Un intermédiaire crédible entre les utilisateurs de la faune et le monde municipal.

Une documentation novatrice sur le partage d'idées des différents utilisateurs de la forêt et de la faune.

Envoyer le formulaire

## UN GESTE CONCRET DE PARTENARIAT!

### LA MISSION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a pour mission de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

### LES OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

- Unir et affilier les associations et les clubs de chasse et de pêche, les organismes de conservation, de la province du Québec; encourager la fondation et l'organisation de tels organismes à travers la province.
- Collaborer avec les autres Sociétés dans une perspective de protection de l'environnement et de la biodiversité; au développement durable, à la conservation et à l'aménagement de la faune, de la flore et des autres ressources naturelles.
- Représenter les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs.
- Voir à défendre et à protéger la pratique des activités cynégétiques et halieutiques sportives, et à en faire la promotion de différentes façons, afin d'en assurer la pérennité.
- Faire l'éducation et la promotion d'un comportement responsable des chasseurs et des pêcheurs, lors de la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Coopérer avec les autorités publiques dans une perspective de développement durable à l'établissement de programmes de protection de l'environnement, de conservation et d'aménagement des habitats de la faune et de la flore, et ce, tout en assurant une qualité de vie à la population québécoise.
- Supporter et encourager l'application de la législation pour la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Étudier et promouvoir l'amélioration de la législation et des règlements en relation avec la protection de l'environnement, de la faune et la flore, et la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Publier un organe officiel favorisant l'atteinte de ces objectifs.

### LES MEMBRES MUNICIPAUX

Peuvent adhérer comme membres municipaux, les municipalités qui auront adhéré à la Fédération et à ses objectifs.

Le conseil d'administration de la Fédération se réserve le droit de refuser l'affiliation d'un membre municipal, dans le cas où les objectifs du demandeur seraient en conflit d'intérêts avec la mission de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

Les membres municipaux peuvent assister à l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, à titre d'observateur.

L'assemblée générale de la Fédération se réunit une fois l'an, dans les 120 jours suivant la fin de son année fiscale (31 décembre), généralement la troisième semaine d'avril.

La moitié de la cotisation d'un membre municipal sera redistribuée à la régionale de la Fédération qui aura agi d'intermédiaire entre la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et le membre municipal.

Seules les municipalités d'une régionale peuvent être sollicitées par la dite régionale.